

SECRETARIAT GENERAL
RD/BG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008

DELIBERATION

OBJET : demande d'aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire

Rapporteur : Ronan LATIMIER

La ville de PLOEMEUR projette d'aménager les abords et les accès des écoles publiques du Guermeur (*maternelle Saint Exupéry et élémentaire Lomener-Kerroch*) rue de la Tour du Génie.

Devant l'entrée des écoles, la voirie actuelle ne permet pas d'organiser le stationnement et de maintenir des circulations sécurisées (*piétonne, cycliste, automobile*).

A l'occasion d'un projet d'aménagement immobilier en face des écoles, la ville a négocié la cession d'une bande de terrain de 2 mètres de large en bordure du domaine public où pourront être créées 30 emplacements de stationnement.

Côté école, une dizaine d'emplacements seront supprimés et l'espace ainsi libéré permettra de réaliser :

- un parvis piéton à partir duquel les piétons accéderont à chacune des écoles,
- un parc à vélos,
- un emplacement de stationnement réservé au bus du transport scolaire, en limite du parvis piéton,
- des cheminements piétons sécurisés.

Ce projet est l'aboutissement d'un travail de concertation entre la mairie, les enseignants et les représentants des parents d'élèves.

Le montant des travaux a été estimé à 60 000 € (*valeur juillet 2008*).

L'opération est susceptible de bénéficier d'un financement sur la réserve parlementaire à hauteur de 15 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette aide.

.../...

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », après en avoir délibéré et l'unanimité,

- SOLLICITE une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour le projet présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR